

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°231017AR206CB

Arrêté portant réglementation du stationnement – Place du Général de Gaulle à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par Mme Linda BENIDJER, société ITS de réglementer le stationnement devant le n°2 place du Général de Gaulle afin de faciliter le remplacement du distributeur de billets,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1° - Le stationnement de tout véhicule sera interdit du n°2 au n°6 place du Général de Gaulle à Hondschoote le Mercredi 25 octobre 2023.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

Mme BENIDJER Linda, société ITS, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 17 OCTOBRE 2023

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

